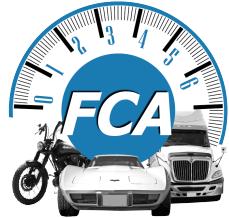


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	GODON Cédric	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	045Z1211	<i>Godon Cedric</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AC FENOUILLET 56 route de Paris 31150 - FENOUILLET	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S031Z369	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	12/02/2026	
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX	<i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
Suite au résultat de cet audit, des actions qualité sont à réaliser.

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	12/02/2028
----------------------	---------------------------	------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : GODON Cédric



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : DG-086-FN Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 30/05/2014 N° PV : 26023759

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25022681	03/12/2020	RAS
25022378	13/11/2022	RAS
25022207	05/11/2025	FONCTION 1 - Équipements de freinage - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique
25022260	07/11/2025	Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)
25022288	10/11/2025	RAS
25022405	15/11/2025	RAS
25022750	08/12/2025	RAS
25022843	12/12/2025	RAS
25022984	20/12/2025	RAS
25023078	26/12/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : GODON Cédric



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités	<p>1.1.1.8. - Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)</p> <p>➤ Document d'identification : Absence de la copie du document en l'absence de certificat d'immatriculation sur deux PV.</p>	NON CONFORMITÉ
CONTENU DES PROCES-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	
	<p>1.2.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</p> <p>➤ 1.2.1. Performances du frein de service : non respect des progressivités et des mises en condition sur 5 pv étudiés</p>	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : GODON Cédric



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : GODON Cédric



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 7 - Autres matériels CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.
MODALITES FINALES	CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.